



**COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

*Création du Conseil des pêches de Manicouagan:*

## « Les Nord-Côtiers veulent se réapproprier leur fleuve! »

– Marilène Gill

**Baie-Comeau, le 1er février 2021** – Marilène Gill, députée de Manicouagan et porte-parole en matière de Pêches et Océans, est heureuse d'annoncer la création du Conseil des pêches de Manicouagan (CPM), qui aura pour premier mandat de se pencher sur la question de la pêche récréative et des besoins des Nord-Côtiers en la matière.

« Je suis heureuse d'inviter mes concitoyens à signifier leur intérêt à participer au nouveau CPM. En 2019, je me suis engagée à travailler activement dans ce dossier. C'est pourquoi à l'automne 2020, j'ai déposé une motion au Comité permanent des Pêches et des Océans et l'ai faite adopter pour que nous étudions la pêche récréative au Québec. Dans le but de soutenir mon travail de députée et de parlementaire, le CPM, constitué de Nord-Côtiers provenant des quatre coins de la région, abordera la pêche récréative et les enjeux qui s'y rapportent. Cela me permettra de mieux cerner les différentes configurations que prend cet enjeu sur tout le territoire. Au cours des prochains mois, en nous basant sur le travail du CPM, c'est l'ensemble de la population et des parties prenantes qui seront consultées », a expliqué la députée de Manicouagan.

Le CPM se réunira par visioconférence et le nombre de rencontres sera fixé en fonction des besoins exprimés par ses membres.

« La création du CPM permettra de donner la parole aux Nord-Côtiers qui veulent se réapproprier leur fleuve. La pêche récréative, comme vous le savez, peut devenir un moyen d'y arriver. C'est pour cette raison que, naturellement, je tiens à ce que mes concitoyens soient partie intégrante de ce mouvement. Au fil de nos rencontres futures, les membres du CPM et moi-même en apprendrons beaucoup sur cette culture nord-côtère de la pêche ainsi que sur son avenir. Au grand plaisir de collaborer avec vous! », a conclu Marilène Gill.

Pour signifier votre intérêt à joindre le CPM, écrivez-nous simplement par courriel au [marilene.gill@parl.gc.ca](mailto:marilene.gill@parl.gc.ca). La date limite pour ce faire est le 26 février 2021 à 16 h (HNE).

-30-

**Source :**

Antoni Gilbert

Adjoint aux communications de Marilène Gill

Députée de Manicouagan

819 360-0464